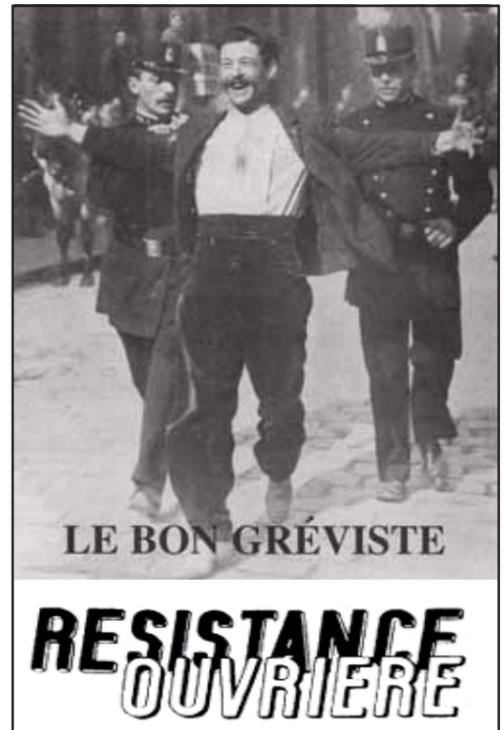


L'Os

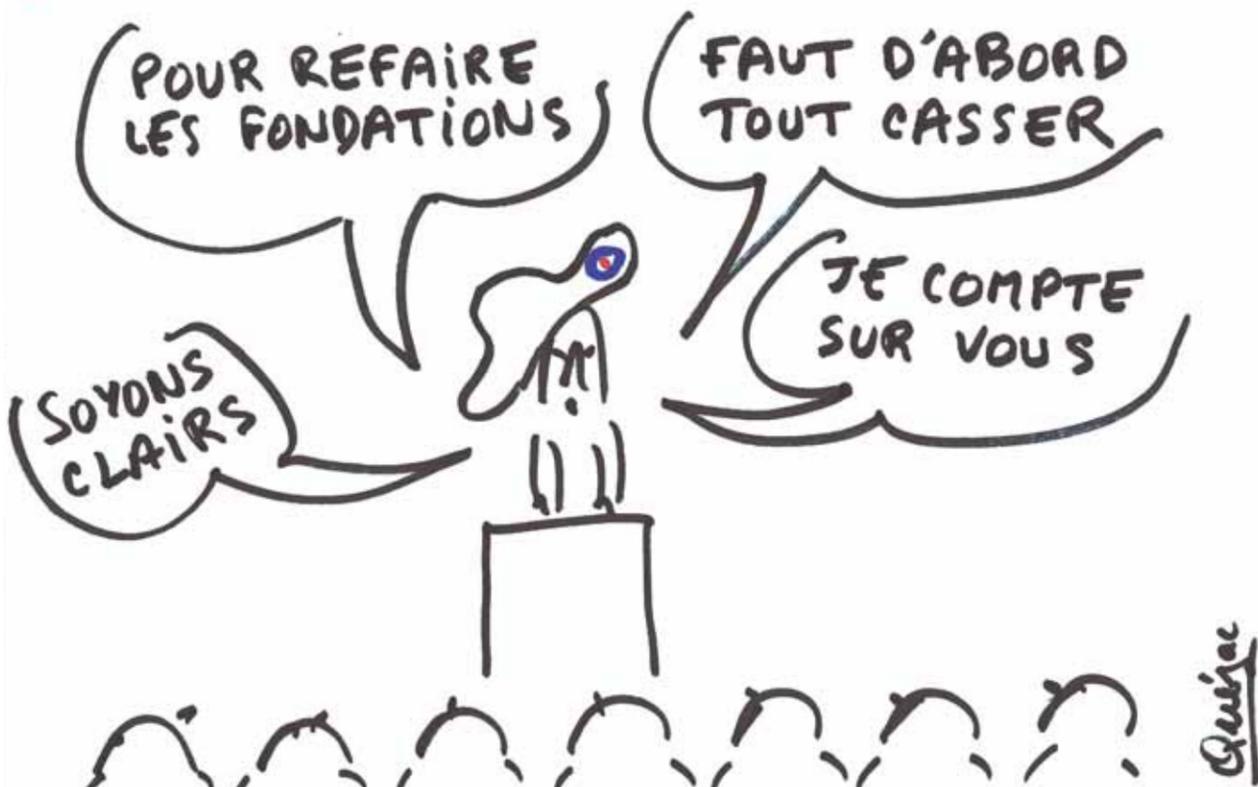
L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 729 - Juin 2022 - 58^{ème} année - 1,50 €



CONSEIL NATIONAL DE REFONDATION



Non à l'Union nationale Oui aux revendications



FO dans la grève et la mobilisation

Métallurgie de Loire-Atlantique
Mindin
Équipement et Environnement
Mairie de Saint-Nazaire
Transports
Hubsafe
Personnels du Département 44



(Lire P.3 et P.4)

500 militants FO ont manifesté
le 14 juin à Nantes pour exiger
des moyens pour les Ehpad



(Lire P.5)

VYV 3
Aucune fermeture de domiciles collectifs
Aucune suppression de poste

(Lire P.6)

XXV^{ème} congrès confédéral
Sous le signe de l'unité
et des revendications



(Lire P.7)

La campagne des élections professionnelles est lancée !

Commission administrative élargie de rentrée de l'UD FO 44

Lundi 3 octobre 2022 à 8h30

Salle Festive Nantes Nord 73 Avenue du Bout des Landes - Nantes

Le lundi 3 octobre 2022, l'Union départementale tiendra une Commission administrative élargie, sous la présidence de Frédéric Souillot, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière.

L'ordre du jour sera consacré au compte rendu du Comité confédéral national (CCN), qui se sera tenu la semaine précédente, ainsi qu'au lancement de la campagne des élections professionnelles à venir dans la fonction publique et dans le secteur privé.

Dans un contexte marqué par la fragilité sans précédent du président de la République et de son gouvernement, qui souhaitent malgré tout maintenir leur train de contre-réformes (notamment la retraite à 65 ans), cette CA élargie sera l'occasion de réaffirmer notre indépendance et d'afficher notre détermination à faire aboutir les revendications.

Nous vous invitons donc à inscrire sans attendre vos militants et adhérents FO, afin de s'assurer que la salle sera comble (400 places).

■ FO Région Pays de la Loire a tenu son Assemblée Générale le 17 juin



L'Assemblée Générale annuelle du syndicat Force Ouvrière du Personnel de la Région des Pays de la Loire s'est tenue vendredi 17 juin, sous la présidence de Johann Laurency, secrétaire fédéral de la Fédération FO des Services Publics et de Santé, ainsi que Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale FO 44.

Près de 60 militants et adhérents sont venus des cinq départements des Pays de la Loire.

Au cours de cette AG, Gisèle Le Marec, secrétaire générale du syndicat régional Pays de la Loire, a rappelé ce que le syndicat a obtenu sur l'année écoulée :

- ▶ Revalorisation des titres restaurant pour les agents du siège (augmentation de 100 % par l'employeur) ;
- ▶ Mise en œuvre du forfait mobilité durable ;
- ▶ Négociation d'un protocole d'accord sur le télétravail, avec versement d'une indemnité forfaitaire ;
- ▶ Maintien d'une concertation sur les avancements de grade et promos internes qui ne sont malheureusement plus soumis à l'avis des CAP ;
- ▶ Accès sans condition de fonction

au grade d'ATP1 pour l'ensemble des agents. Cette négociation a permis depuis 3 ans à 774 agents de décrocher ce grade.

Pour FO, les revendications pour 2022 sont bien évidemment portées sur le pouvoir d'achat. La secrétaire a ainsi exposé le cahier revendicatif du syndicat qui a d'ailleurs été présenté à la présidente du Conseil régional :

- ▶ Revalorisation de l'indemnité de fonction ;
- ▶ Reconnaissance des sujétions et de l'expertise professionnelle dans le régime indemnitaire RIFSEEP ;
- ▶ Reconnaissance de la fonction pour les agents « faisant fonction de »... (respect des règles adoptées par la Région notamment pour les agents des lycées) ;
- ▶ Augmentation de la participation employeur pour la PSC (Protection Sociale Complémentaire) ;
- ▶ FO demande la création de la fonction Adjoint encadrant dans les lycées. L'objectif de cette revendication est de faire un tremplin à la promotion pour les agents titulaires déjà en place, et de préparer la relève sur cette fonction dans un contexte de départ en retraite massif dans les années à

venir ;

- ▶ Harmonisation du prix des repas dans chaque lycée ;
- ▶ Attribution de titre restaurant pour les collègues des lycées pendant la période de permanence (vacances des élèves et présence des agents pour l'entretien des locaux) ;
- ▶ Ouvrir la possibilité de télétravailler en lycée sur certaines fonctions ;
- ▶ Élargir l'accès à la maîtrise : égalité siège et lycée.

Le syndicat a abordé les élections professionnelles du 8 décembre 2022 en rappelant les changements du CT et du CHSCT qui vont fusionner en une seule instance, le CST (Comité Social Territorial), à l'intérieur duquel se trouvera une FS (Formation Spécialisée).

L'AG s'est terminée sur une note très positive, car le syndicat a fini l'année 2021 avec son objectif atteint de 200 adhérents. Il compte sur chacun des adhérents pour poursuivre son développement.

Pour le syndicat FO
Région Pays de Loire
Pierrette Guigné

■ Enedis Pays de Loire Assemblée générale le 20 mai



L'Assemblée Générale du syndicat Force Ouvrière Enedis DR Pays de Loire s'est tenue vendredi 20 mai à La Roche-sur-Yon (85) sous la présidence d'Adrien Leclerc - Secrétaire-adjoint de l'Union départementale FO 44 - et de Didier Barreau - Secrétaire général de l'Union départementale FO 85. La Commission exécutive a élu le bureau qui se compose comme suit :

- ▶ Xavier Bellon
Secrétaire général
- ▶ Gwénaëlle Boyer
Secrétaire générale adjointe
- ▶ Arnaud Lebrun
Secrétaire général adjoint
- ▶ Nadège Charpentier
Trésorière générale
- ▶ Sylvie Riguet
Trésorière adjointe

■ Congrès de la FGTA-FO Une délégation de Loire-Atlantique était présente du 22 au 24 juin



Une délégation de la Loire-Atlantique, avec le secrétaire général de l'Union départementale FO 44, Michel Le Roc'h, était présente au Congrès de la FGTA qui s'est déroulé du 22 au 24 juin 2022. Elle était composée des sections Laïta, Agis, U-Log. Frédéric Souillot, nouveau secrétaire

de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière, Patricia Drevon, secrétaire confédérale, ainsi que Laurent Rescanière, nouveau secrétaire général de la FGTA, étaient également présents. Yann Couroussé et Jérôme Mahé ont été réélus à la Commission Administrative fédérale.

Augmenter les salaires, c'est maintenant

Les mesures ponctuelles décidées par le gouvernement constituent des rustines susceptibles de nuire aux négociations salariales à tous les niveaux.

Pour la CE Confédérale, seule l'augmentation des salaires est structurellement la réponse au maintien du pouvoir d'achat des salariés, qu'ils soient du public ou du privé.

Ces augmentations génèrent des cotisations dont on sait combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale collective.

C'est pourquoi FO revendique l'augmentation du SMIC à 1 500 euros immédiatement. Une véritable augmentation du point d'indice dans la fonction publique permettant le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000.

Les pensions et les minima sociaux doivent également être revalorisés de manière significative.

La tendance du gouvernement de favoriser l'épargne salariale,

notamment l'intéressement et les hypothétiques primes PEPA, ne participe pas aux salaires différés et ne favorise pas les négociations de salaire.

Il faut redonner la place qui est la sienne à la négociation collective.

Les interlocuteurs sociaux doivent pouvoir négocier librement sur tous les sujets qui leur paraissent opportuns.

Pour la CE confédérale, le sujet prioritaire est l'augmentation des salaires par la négociation, la pratique contractuelle et conventionnelle, par le rapport de force si nécessaire.

C'est pourquoi FO n'acceptera pas qu'au prétexte de contenir l'inflation, le gouvernement prône la modération salariale. Elle n'acceptera pas non plus qu'au prétexte de réduire la dette publique, les investissements indispensables à la survie de nos services publics (hôpital, école, collectivités territoriales, service public de l'énergie...) soient refusés.

■ Métallurgie de Loire-Atlantique Rassemblement pour le maintien des garanties collectives



Ce mercredi 29 juin, dans un contexte de blocage par la chambre patronale des négociations sur un accord autonome territorial, les organisations syndicales de la métallurgie de Loire-Atlantique FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont appelé à un rassemblement devant le siège de l'Union des industries et des métiers de la Métallurgie de Loire-Atlantique (UIMM 44) à Saint-Herblain.

Dans un délai court, plus de cent syndicalistes se sont rassemblés avec leurs drapeaux et chasubles. L'intersyndicale revendique le maintien des garanties collectives acquises dans le département, notamment le nombre de congés

supplémentaires d'ancienneté et la majoration des minima⁽¹⁾. Partie prenante de la délégation reçue pendant deux heures par la direction de l'UIMM 44, Sylvain Hérisson (secrétaire de l'Union des syndicats des Métaux FO 44) a indiqué que des points avaient été obtenus, mais qu'il restait encore des points de blocage. La date limite pour trouver un accord, initialement prévue ce jeudi 30 juin, a été repoussée à mi-juillet. La perspective d'une mobilisation au mois de septembre n'est donc pas à exclure.

Sylvain Hérisson
Secrétaire de l'USM FO 44

⁽¹⁾ Cf l'interview réalisée dans L'Os n°728

■ Prévention sécurité

Assemblée générale le 25 mai



L'assemblée générale du syndicat LFO de la Prévention Sécurité a eu lieu le 25 mai et a élu son nouveau bureau: David Cheval - secrétaire,

Valérie Guyan - secrétaire adjointe, Philippe Gaudin - trésorier, Bruno Potier - trésorier-adjoint, Élie Mussard - archiviste.

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes

Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr

E-mail L'Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Plus que jamais déterminés pour gagner

Pour la première fois sous la V^e République, les forces coalisées autour du président de la République n'ont pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives. Cette situation inédite plonge le gouvernement dans l'incertitude.

Dans sa circonscription, Élisabeth Borne n'a été élue qu'avec 2 000 voix d'avance (52 %) sur son adversaire, là où son prédécesseur avait obtenu 68 % des suffrages en 2017. De nombreuses personnalités politiques sont même battues : Manuel Valls et Jean-Michel Blanquer dès le premier tour, Justine Bénin, Amélie de Montchalin, Christophe Castaner, Brigitte Bourguignon, Richard Ferrand... Certains commentateurs ont même osé parler de naufrage. Exagéré ?

En tout état de cause, le résultat des élections législatives constitue un sérieux avertissement pour le gouvernement. Le président de la République en tiendra-t-il compte ? Rien n'est moins sûr. Ses amis à l'Assemblée Nationale n'ont pas hésité à applaudir le discours inaugural du doyen, issu du Rassemblement National (RN) et nostalgique de l'Algérie française, ainsi qu'à concocter des alliances pour sauver quelques postes. Jusqu'alors diabolisé, le RN est devenu respectable !

Le président de la République joue là un jeu dangereux et il le sait. Mais ce qui le guide, c'est de poursuivre, coûte que coûte, l'œuvre de démolition des conquêtes sociales et des services publics avec l'objectif d'abaisser

encore plus le coût du travail. Réussira-t-il à entraîner derrière lui une majorité pour gouverner durablement ? Nous verrons bien. En tout état de cause, il a été obligé de mettre en veille son projet de Conseil National de la Refondation et c'est une bonne chose.

Pour éviter les écueils d'un éventuel blocage à l'Assemblée Nationale, le président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux, visiblement inquiet, propose de bâtir un consensus avec les organisations syndicales dans cette situation nouvelle: « Les partenaires sociaux ont certainement un rôle majeur à jouer », a-t-il déclaré.

Nous ne pourrions bien entendu que nous féliciter d'un retour à la pratique contractuelle pour améliorer les garanties collectives, les conditions de travail et la rémunération du salariat.

Comme l'exprime la déclaration de la Commission exécutive confédérale du 29 juin dernier, « il faut redonner la place qui est la sienne à la négociation collective ». C'est là notre ADN. Mais il n'est pas question pour nous de négocier le recul de l'âge de départ à la retraite. L'ensemble des organisations syndicales est désormais opposé à tout recul de départ à la retraite et à toute augmentation du nombre d'annuités.

C'est un point d'appui pour faire échec à toute velléité de « réformer » notre système de retraite et les régimes spéciaux.

La Commission exécutive

confédérale du 29 juin dernier a également réaffirmé que, dans le contexte actuel d'inflation, la priorité était à l'augmentation des salaires et des pensions tout de suite, à commencer par l'augmentation du SMIC à 1 500 euros.

Les fonctionnaires, pour leur part, ne peuvent se contenter d'une augmentation unilatérale du point d'indice de 3,5 % alors que l'inflation sur un an se monte à 5,8 %.

Dans le secteur privé, où nous avons souvent négocié de bonnes augmentations de salaires en début d'année, il y a également nécessité d'ouvrir de nouvelles négociations pour tenir compte de ce dérapage des prix.

Quoiqu'il adviene, nous n'accepterons pas qu'au prétexte de contenir l'inflation le gouvernement et le patronat imposent la modération salariale. Nous n'hésiterons pas, comme nous l'avons toujours fait, à constituer le rapport de force en cas de blocage sur ces questions cruciales du pouvoir d'achat et des retraites.

Le XXV^e Congrès de notre Confédération, qui s'est tenu du 30 mai au 3 juin dernier, a été l'occasion de réaffirmer notre unité pour préparer les bagarres revendicatives à venir.

Nous pouvons d'ores et déjà compter sur la détermination des militants Force Ouvrière qui se mobilisent quotidiennement pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés (lire en particulier l'actualité syndicale pages 4 et 5).

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



■ FO Mindin

Première victoire suite à la grève du 23 juin

À l'appel du syndicat Force-Ouvrière, 200 agents ont débrayé le 23 juin à Mindin pour défendre leurs conditions de travail, l'avenir des établissements et faire annuler le licenciement d'un collègue

pour raisons économiques...avec pourtant 94 000€ d'excédents sur le GCSMS (blanchisserie, cuisine, etc).



C'est une première victoire : le collègue ne sera pas licencié ! Les autres revendications avancent mais il faudra attendre un peu pour crier victoire :

► La volonté de ne pas embaucher pour fermer des places d'hébergement est stoppée. FO avait découvert que sous prétexte qu'il était difficile de recruter dans la santé, les

directions passaient systématiquement les agents en 12h, retours sur repos, etc. Maintenant les cadres ont de nouveau feu vert pour recruter.

► Pour la délocalisation, une discussion est menée pour des terrains à Saint-Brévin.

► Pour le management, FO a rencontré la vice-présidente du Conseil départemental - secteur handicap -

et attend des réponses. Elle a entendu les revendications et souhaite que les relations s'apaisent.

Yann Le Fol
Secrétaire
du Groupement départemental
des Services de Santé FO 44

■ Personnels de l'Équipement et de l'Environnement

Le centre d'ingénierie et gestion du trafic en grève du 27 au 30 juin

Ce lundi 27 juin, les camarades du Centre d'Ingénierie et Gestion du Trafic (CIGT) étaient en grève pour leurs salaires et conditions de travail, à l'appel du SNP2E-FO et de la CGT. Le CIGT dépend de la Direction des Routes Ouest

(DIRO) qui gère le réseau routier national en inter région, fait la prévision du trafic et entretien, ainsi que la gestion du périphérique. À Nantes, 100% des opérateurs étaient en grève à l'appel de FO sur les revendications suivantes :

► Le reclassement immédiat des AE(C1) et AEP (C2), au grade de CEEP dans la grille C3+ (grille existante dans la fonction publique territoriale) ;

► Une revalorisation de la PTETE et de la prime de métier des opérateurs CIGT ;

► Une revalorisation des taux d'astreinte et d'ISH ;

► Une revalorisation du point d'indice ;

► Un meilleur déroulement de carrière pour l'ensemble des agents en CIGT quel que soit leur statut (fonctionnaire ou OPA), par un accès aux grades de catégories supérieures par promotion sur liste d'aptitude, sans modification de la fiche de poste ;

► La reconnaissance de la pénibilité des missions par une bonification de



25 % du service actif ;

► Des moyens en adéquation avec nos missions de surveillance, d'alerte, de coordination, de gestion de crise et de pilotage des actions d'exploitations ;

► Une enveloppe budgétaire à hauteur des recommandations nécessaires à l'amélioration de

l'ergonomie des postes de travail ;

► Une réelle anticipation des mouvements et recrutements de personnels ;

► Le retour à un suivi médical de prévention semestriel au regard de l'activité atypique en 3x8.

■ FO Mairie de Saint-Nazaire

Grève victorieuse à la plateforme de Coulvé

Les 20 et 21 juin derniers, les camarades du syndicat FO de la Mairie de Saint-Nazaire ont été à l'initiative d'une grève des agents territoriaux des services techniques de la plateforme de Coulvé. Cette grève a été suivie par 95 % des personnels.

Après une fin de non-recevoir du Directeur Général des Services et des Ressources Humaines le matin, les militants et camarades ont été reconvoqués le 22 juin et la direction a cédé.

Les grévistes avaient monté des



barricades et mis le feu dans des bidons.

Ils ont obtenu une augmentation allant de 85 € à 110 € brut par mois selon les niveaux de régime

indemnitaire appliqués.

Le combat et la détermination de FO ont payé.

■ FO Transports

Les chauffeurs routiers roulent au pas

Les activités du transport ont été déclarées d'utilité publique lors de la crise sanitaire. Cette reconnaissance ne se traduit pas dans les augmentations de salaires et les conditions de travail.

Les organisations syndicales patronales proposent 3 % d'augmentation, revalorisation indécente qui plafonne les salaires au niveau du SMIC.

Les différentes réunions ne sont pas constructives, aucune autre

proposition des patrons routiers n'a été avancée.

Une action intersyndicale a eu lieu lundi 27 juin, tractage et blocage de poids-lourds sur le territoire national. Cet avertissement augure une rentrée compliquée si les entreprises du secteur ne prennent pas les messages d'alertes au sérieux.

Franck Clouet
Secrétaire du syndicat
des Transports FO 44

■ Prévention Sécurité - FO Hubsafe

Grève des opérateurs de sûreté aérienne



Dans un contexte de durcissement des conditions pour obtenir la certification, obligatoire pour entrer dans le métier et conserver son emploi, Force Ouvrière est partie prenante d'un appel intersyndical national à la grève des salariés de la sûreté aérienne.

Les agents de Paris Roissy Orly ont été à l'initiative d'un premier mouvement de grève illimitée à compter du 8 juin dernier pour :

► La suppression de la certification et de ses nouveaux critères ;

► L'augmentation de salaire en complément de celle de la branche ;

► L'évolution des coefficients et des échelons selon ancienneté ;

► L'amélioration des conditions de travail.

La section Force-Ouvrière Hubsafe de l'aéroport de Nantes-Atlantique a relayé cet appel à la grève sur la journée du 8 juin, qui a été bien suivie.

FO dénonce la smicardisation des opérateurs de sûreté et rappelle les

conditions de travail particulièrement usantes liées à leurs fonctions, notamment en termes d'amplitude horaire et de flexibilité liée aux imprévus de vols.

Le relationnel est parfois difficile avec les passagers qui, ignorant le rôle des opérateurs de sûreté et subissant les contraintes de sécurité liées à Vigipirate, font parfois preuve de mépris.

Ajoutées aux bas salaires, ces conditions de travail expliquent le gros turn-over au sein de l'entreprise, marquée par 30 démissions en deux ans.

Denis Gouraud
DS FO Hubsafe Nantes



■ Conseil départemental 44

FO dit non aux 1 607 heures !

Le 2 juin dernier, le Département de Loire-Atlantique présentait en comité technique les mesures qu'il compte appliquer pour mettre fin à la dérogation aux 1 607 heures dans la collectivité, en application de la loi dite de « transformation de la fonction publique » dont FO revendique l'abrogation. FO a voté contre ces mesures de régression sociale.

Dans le même temps, dans l'unité avec la CGT, FO a déposé un préavis de grève à compter du 2 juin et a appelé à se rassembler devant l'Hôtel du Département à l'occasion du comité technique.

En effet, FO dénonce notamment l'obligation faite aux agents

territoriaux de travailler davantage sans augmentation de salaire : « 12 minutes de travail en plus par jour, cela équivaut à quasiment deux années supplémentaires de travail sur l'ensemble d'une carrière ».

FO refuse que les droits acquis des agents, comme la sixième semaine pour les travailleurs sociaux qui permettait de compenser partiellement les heures supplémentaires effectuées, soient remis en cause.

Catherine Fouquet
Secrétaire du syndicat FO
des Personnels du Département
de Loire-Atlantique

● 500 militants Force Ouvrière ont manifesté le 14 juin à Nantes pour exiger des moyens pour les Ehpad



Partout, le constat est déplorable. Il manque les moyens humains nécessaires, avec toutes les conséquences sur les conditions de travail et sur la prise en charge des résidents: cadences infernales, sous effectifs, fuite de personnels, travail à la chaîne, perte de sens.

Les responsables de cette situation catastrophique sont les gouvernements successifs qui ont réduit les dépenses de santé, limité les places dans les formations paramédicales et médicales, suspendu des milliers de soignants alors que, partout, il en manque. Ils ont organisé la pénurie.

Les récentes annonces de la Ministre de la Santé de faire revenir les retraités, faire travailler toujours plus les personnels en leur proposant de doubler la rémunération des heures supplémentaires, ne régleront en rien les problèmes.

Dans la région, il manque 6 800 infirmiers et 1 700 médecins pour être dans la densité moyenne nationale selon la Fédération hospitalière de France. L'Agence régionale de Santé (ARS) propose à cette étape d'augmenter seulement de 270 le nombre de places en école d'infirmiers pour toute la région. Ils nous préparent donc à plus de 20 ans de pénurie !

Devant l'urgence de la situation, et à la veille d'un été qui s'annonce chaotique dans les Ehpad et les Hôpitaux, FO a pris l'initiative d'appeler à la grève et à une manifestation régionale des Ehpad à Nantes le mardi 14 juin

500 manifestants sont venus des Ehpad publics et privés des cinq départements des Pays de la Loire, avec les Groupements départementaux, les Unions départementales et les Unions départementales de Retraités pour exiger des moyens immédiats dans les Ehpad :

- ▶ 1 personnel pour 1 résident : c'était l'objectif du plan «solidarité grand âge» que les gouvernements ont lâchement abandonné !
- ▶ L'augmentation des places et des structures pour nos

anciens ;

- ▶ La réintégration immédiate de tous les suspendus ;
- ▶ L'augmentation des salaires ;
- ▶ La prime grand âge à 100 € net pour tous les personnels;
- ▶ Le complément de traitement indiciaire (CTI) pour ceux qui n'en bénéficient toujours pas ;
- ▶ Nous refusons par ailleurs le financement de la perte d'autonomie par la 5^{ème} branche et revendiquons son financement dans le cadre de la Sécurité sociale.



Deux militantes FO des Ehpad de la région (Céline Leclercq de Guémené Penfao et Jessica Boimard du centre Hospitalier Saint-Nicolas à Angers) sont intervenues en début de rassemblement pour décrire les conditions de travail et d'accueil des résidents. Patricia Drevon, au nom du Bureau confédéral, a apporté le soutien de la CGT-Force Ouvrière et rappelé les revendications de notre organisation syndicale. Claire Compain, pour les Unions départementales de Retraités, et Dominique Régnier pour la Fédération FO des Services publics et de santé sont également venus apporter leur soutien.

Une délégation FO/CGT/CFE-CGC du groupe VYV était également présente.



Une délégation a été reçue par la Préfecture de région et l'ARS, afin de porter les revendications de FO. Les pouvoirs publics doivent mettre immédiatement les moyens pour les Ehpad, pour les conditions de travail de nos collègues et pour les résidents.

Ehpad-Hôpitaux même combat ! FO ne lâchera rien !

Dans cette situation, et compte tenu de l'urgence de rompre avec les logiques de réductions budgétaires dans la santé, la Fédération FO des Services Publics et de Santé vient de proposer aux fédérations CGT et SUD la perspective d'une action commune. ■



Les intervenants lors du rassemblement devant la Préfecture, le 14 juin à Nantes



De g. à d. : Michel Le Roc'h - Secrétaire général de l'Union départementale FO44, Céline Leclerc - Syndicat FO de l'Ehpad de Guémené-Penfao, Jessica Boimard de l'Ehpad Saint Nicolas à Angers, Patricia Drevon - Secrétaire confédérale, Claire Compain - Présidente de l'Union départementale des Retraités FO44 - Dominique Régnier - Secrétaire général adjoint de la Fédération FO des Services Publics et de Santé et secrétaire général de la branche publique, Benjamin Delrue - Secrétaire du Groupement régional Pays de Loire des Services Publics et de Santé FO.

VYV 3

Aucune fermeture de domiciles collectifs, aucune suppression de poste

Après en avoir acté la décision lors d'un conseil d'administration le 27 avril dernier, la direction VYV3 Pays de Loire pôle Personnes Âgées, a annoncé en Comité social et économique (CSE) extraordinaire, réuni le jeudi 9 juin, son projet de fermer cinq domiciles collectifs en Loire-Atlantique : trois situés à Nantes, un à Saint-Herblain et un à Sautron. Les postes de 30 à 40 salariés sont menacés par ces fermetures, tandis que 75 résidents et leurs familles se trouvent désormais dans l'inquiétude d'une solution à trouver, dans un contexte général de

pénurie. En parallèle de l'action syndicale, ces derniers s'organisent pour obtenir le maintien de ces domiciles collectifs, notamment par l'intermédiaire d'une pétition ayant recueilli en une semaine plus de 350 signatures. Alors que ces domiciles collectifs constituent une solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'Ehpad, répondant d'ailleurs en cela aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ces fermetures sont inacceptables.

● Communiqué de FO Vyv3 du 28 juin 2022

Lors du CSE extraordinaire du jeudi 9 juin 2022, a été annoncé par la direction VYV3 Pays de Loire pôle Personnes Âgées, un projet de cessation d'activité des 5 Domiciles Collectifs dans la région nantaise. La direction tente d'accréditer cette décision en indiquant un déficit cumulé des Domiciles Collectifs de 574K€ pour l'année 2021.

Le syndicat Force Ouvrière a été informé par les salariés d'une décision de la juridiction prud'homale visant à les rétablir dans leur droit en matière du paiement des heures effectuées la nuit. Si bien que le déficit annoncé tient compte d'une provision pour risques et charges s'élevant à plus de 320 K€.

Comment ne pas s'interroger sur le rapprochement des deux faits.

En effet, les élus FO constatent qu'aucun plan de retour à l'équilibre, ni d'actions, ne leur ont été présentés lors des deux dernières années, alors que la direction souligne que les Domiciles Collectifs sont structurellement déficitaires.

Ces Domiciles Collectifs sont des lieux de vie de petite taille qui s'appuient sur des services de soins (SSIAD, IDE libérale, ...). Un des objectifs du Domicile Collectif est de permettre au résident de conserver ses points d'ancrage affectifs et relationnels. Il lui offre un mode de vie le plus proche possible de ce qu'il connaissait auparavant à son domicile, en conservant au

maximum ses capacités physiques, mentales et affectives.

La direction porte l'écrasante responsabilité de mettre fin à des structures appréciées par les salariés, les résidents et par leur famille. Alors que la préconisation gouvernementale favorise le maintien à domicile, de telles décisions sont contradictoires.

Le groupe VYV, qui se dit entrepreneur du « mieux vivre », a acté lors de son conseil d'administration du mois d'avril la cessation d'activités de 5 domiciles collectifs. Cette décision purement comptable fait-elle partie des trois ambitions de leur promesse mutualiste ? :

- ▶ Être utile à tous et à chacun,
- ▶ Devenir l'acteur d'une protection sociale globale,
- ▶ Incarner la performance mutualiste dans le monde de demain.

Le syndicat Force-Ouvrière défendra l'intérêt des salariés concernés par ce projet mais œuvrera également au bien-être des résidents et de leurs familles.

Par conséquent FO VYV prendra toutes initiatives par la mobilisation, action juridique et information des salariés pour exiger l'abandon du plan de fermeture.

● Courrier de Claire Compain (FO) au Vice-Président (UNSA) du Conseil départemental-métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA).

Je me permets de répondre à ton information concernant le projet de fermeture de 5 domiciles collectifs gérés par le groupe Vyv3, qui laisserait 75 résidents dans la détresse et une quarantaine de salariés sur le carreau.

À juste titre, tu écris « nous comprenons l'émoi et la colère des familles de résidents » mais tu leur suggères de trouver des « réponses innovantes de type EHPAD hors des murs ou autres », qui n'existent pas aujourd'hui.

Pour notre part, la seule réponse à l'angoisse et au désarroi des familles c'est d'œuvrer à ce que le département et l'ARS apportent leur concours financier au maintien des domiciles collectifs actuels et à exiger avec les familles et les personnels le retrait du projet de fermeture.

Comment comprendre que notre CDMCA ait une autre réponse ?

Nous ne pouvons pas d'un côté promouvoir des structures intermédiaires aux EHPAD et, lorsqu'elles existent et donnent satisfaction

aux familles, accepter leur fermeture.

Tu sais très bien, René, que le redéploiement des 75 résidents sur les structures existantes, outre qu'il va déstabiliser les résidents, va retarder l'entrée de nouveaux résidents qui sont sur liste d'attente. En définitive, tout le monde est perdant.

Les résidents, leurs familles et les personnels ne peuvent s'en remettre au Plan Régional de santé de l'ARS dont le dernier, toujours en cours, n'autorise ni création de structures ni création de lits dans le département.

Les familles veulent du concret : que leurs proches puissent rester dans les domiciles actuels. Notre rôle est, nous semble-t-il, de les soutenir et de les y aider.

Très cordialement

Claire COMPAIN
Titulaire au titre de FO
dans le 1^{er} collège du CDMCA 44

Billet d'humeur

● Par Claire COMPAIN

Mainmise de la CFDT et de l'UNSA sur le CDMCA (1)

On se souvient que les CDCA ont remplacé les CODERPA (2) avec deux différences de taille : les CODERPA étaient la représentation des retraités quand les CDCA ne représentent que les personnes âgées, ce qui ne veut rien dire car à partir de quel âge est-on âgé ?

Par contre est retraité celui qui perçoit une retraite.

Dans les CODERPA, seules siégeaient les organisations syndicales de retraités quand les CDCA donnent une place prépondérante aux associations diverses et variées de personnes âgées dont la plupart perçoivent des subsides du Département ... ce qui signifie qu'elles ne sont guère enclines à s'opposer à la politique du Département !

Le Président du CDMCA est un élu du Département, le vice-président un représentant de l'UNSA et le secrétaire un représentant de la CFDT.

Alors que l'hôpital est à l'os, que 12 % de la population du département n'a pas de médecin généraliste - car ceux qui partent en retraite ne sont pas remplacés et ceux qui sont en exercice ne prennent pas de nouveaux patients du fait

qu'ils sont débordés -, les avis du CDCA, malgré l'opposition des organisations syndicales de retraités du groupe des 8, sont un soutien permanent aux politiques publiques.

Comme ce petit monde fonctionne dans « l'entre-soi », la représentation du CDCA dans toutes les structures où siège le CDCA, est assurée soit par le représentant de l'UNSA soit par celui de la CFDT.

Dernièrement, un appel à candidature est sorti sur lequel - pour la première fois - postule notre camarade FO.

Résultat : elle n'est pas retenue et c'est le secrétaire Pierre Yves Tréhin qui est retenu... alors qu'il représente déjà le CDMCA dans 3 commissions, dont la Commission régionale de santé et la Conférence des financeurs !

Des démocrates ces gens-là ?

(1) Conseil départemental et métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie mis en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population qui remplace le CODERPA ;

(2) CODERPA : Comité départemental des retraités et personnes âgées.

■ FO Rectorat

3,5 % de revalorisation des salaires

Ne soyons pas dupes... On est loin du compte !



Mardi 28 juin, le Ministre de la Fonction Publique a annoncé une revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 %. Pourtant, dans le même temps, l'INSEE annonce une inflation à 5,2 % sur un an en mai 2022. Depuis 2 000, le point d'indice a perdu plus de 20 % de sa valeur face à l'inflation.

La conclusion est que les agents vont encore perdre du pouvoir d'achat et ne savent pas quelles contreparties seront annoncées par le gouvernement.

Réunis en assemblée générale le 28 juin avec les

organisations syndicales FO et CGT, les agents du Rectorat ont décidé qu'il fallait agir et ont débattu d'une initiative à mener au Rectorat à la rentrée sur la question des salaires et les moyens à mettre en oeuvre pour une action collective.

Une nouvelle assemblée générale a été fixée avec les personnels le 30 août 2022 - Hall du Rectorat à 12h.

René Richard
Secrétaire départemental
SPASEEN-FO 44

Du 30 mai au 3 juin 2022 à Rouen, le XXV^{ème} congrès confédéral s'est tenu sous le signe de l'unité et des revendications



La délégation composée des syndicats de Loire-Atlantique

Du 30 mai au 3 juin dernier, la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière a réuni à Rouen son XXV^{ème} congrès. Les 3 200 congressistes, issus tant du secteur privé que du secteur public, ont bénéficié d'excellentes conditions d'accueil et de travail grâce à l'engagement des équipes de l'Union départementale de Seine-Maritime et de la Confédération. Les syndicats de Loire-Atlantique ont été bien représentés, puisqu'une centaine de camarades ont participé aux travaux du Congrès. Congrès des syndicats, dont les délégués portaient les mandats, ce XXV^{ème} congrès a été placé sous le signe des revendications, notamment en termes d'augmentation générale des salaires, des traitements, des pensions et des minima sociaux. Dans un contexte général marqué par une inflation de 5,2% en année glissante à l'ouverture du Congrès, le pouvoir d'achat était au cœur des 211 interventions des délégués, renvoyant ainsi plus que jamais à nos fondamentaux : FO, le syndicat du bas de la fiche de paie.

Le rapport d'activité présenté par Yves Veyrier, qui n'a pas souhaité renouveler sa candidature au mandat de Secrétaire général de la Confédération, a été approuvé à plus de 98%. Le rapport de trésorerie a été adopté à l'unanimité. De la même manière, les quatre résolutions revendicatives

(générale, sociale, protection sociale et outre-mer) ont été plébiscitées. Le XXV^{ème} congrès a donc bien été celui de l'unité et de l'affirmation de notre détermination à faire aboutir nos revendications.

À l'issue du Congrès, le Comité confédéral national (CCN), qui réunit les secrétaires des Fédérations nationales et des Unions départementales a élu les instances confédérales : Bureau confédéral, Commission exécutive confédérale, Commission de contrôle des comptes, Commission des conflits. Notons que notre camarade Michel Le Roc'h, secrétaire général de notre Union départementale, a été réélu au sein de la Commission exécutive confédérale.

Le CCN a également élu le nouveau

secrétaire général de la Confédération, Frédéric Souillot. Ce dernier n'a d'ailleurs pas manqué ses premiers pas dans son nouveau rôle, en rappelant dès ses premières conférences de presse au lendemain du Congrès, que FO n'accepterait aucun report de l'âge légal de départ à la retraite, ni aucun allongement de la durée de cotisation, précisant que la contre-réforme des retraites serait « la mère des batailles ». Dans le dernier numéro de L'Ouest Syndicaliste, notre camarade René Robin saluait son ami Yves Veyrier. Nous le saluons à notre tour et invitons tous les camarades à prendre connaissance, sur le site Internet de la Confédération, de son complément au rapport d'activité et des réponses qu'il apporte aux interventions des délégués. ■



Les 3 200 congressistes chantant l'Internationale

Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h au Congrès confédéral



Quand Emmanuel Macron est arrivé au pouvoir en 2017, les 500 familles les plus riches possédaient 570 milliards d'euros de patrimoine. (...) Aujourd'hui, elles en possèdent plus de 1 000 milliards d'euros, pendant que 10 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, que 12 millions subissent la précarité énergétique et que 8 millions dépendent de l'aide alimentaire. C'est ça Emmanuel MACRON mes camarades !

(...)
Mais il nous a toujours trouvé face à lui. Début 2020, après plus de deux mois de grèves et de détermination, nous l'avons contraint à suspendre sa réforme systémique des retraites. (...) Je tiens à saluer le bureau confédéral avec Yves à sa tête, qui a, sur mandat du CCN et de la Commission Exécutive, fait le boulot pour défendre les intérêts des salariés et nos conquêtes sociales.

(...) Il y a des sensibilités diverses et des personnalités différentes dans la confédération et cela a toujours existé et c'est même une bonne chose. Nous avons surmonté la crise de l'automne 2018 et ce n'est pas rien.

J'ai souhaité dès le départ que, pour la succession de Yves, nous trouvions les bonnes solutions, qui correspondent à la situation réelle de la confédération et qui nous permettent, par-delà nos différences, de rester soudés (...).

Quelques camarades ne l'ont pas vu de cette façon. Je le regrette bien entendu. (...) Mais, je suis certain, malgré tout, que nous allons sortir de ce congrès renforcés et déterminés :

► Pas touche à nos retraites, d'aucune façon mes camarades !

► Non à la guerre ! Pas un doigt dans une quelconque Union Nationale !

► Non aux fermetures de lits dans les hôpitaux, défense de la Sécu et des services publics !

► Augmentation générale des pensions, des salaires et liberté de négociation !

Vive la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière ! »

Le Comité confédéral national s'est réuni vendredi 3 juin, à l'issue du Congrès de Rouen, et a élu les instances confédérales :

● **Secrétaire général** : Frédéric Souillot

● **Trésorier** : Patrick PRIVAT

● **Bureau confédéral** :

Rachèle BARRION

Michel BEAUGAS

Béatrice CLICQ

Patricia DREVON

Hélène FAUVEL

Eric GAUTRON

Karen GOURNAY

Pascal LAGRUE

Cyrille LAMA

Branislav RUGANI

● **Commission exécutive** :

Yanis AUBERT (UD FO 76)

Franck BERGAMINI (UD FO 13)

Christine BESSEYRE (FO COM)

Didier BIRIG (FSPS)

Frédéric BOCHARD (UD FO 63)

Jean-Luc BONNAL (UD FO 84)

Sébastien BUSIRIS (FEC FO)

● **Commission exécutive (suite)** :

Serge CAMBOU (UD FO 31)

Patrice CLOS (FD Transports)

Jean-François DUFLO (UD FO 59)

Gabriel GAUDY (UD FO 75)

Gilles GOULM (FO Défense)

Philippe GRASSET (FO Finances)

Christian GROLIER (FGF)

François GUERARD (FAGE)

Franck HAUSNER (UD FO 06)

Philippe HERBECK (FO Cheminots)

Frédéric HOMEZ (FO Métaux)

Jean-Baptiste KONIECZNY (UD FO 62)

Hervé LARROUQUERE (UD FO 64)

Michel LE ROC'H (UD FO 44)

Philippe MANO (UD FO 33)

Rachel MESSOUSSE (UD FO 25)

Arnaud PICHOT (UD FO 26/07)

Clément POULLET (FNEC FP)

Hervé QUILLET (FD Chimie)

Laurent RESCANIERES (FGTA)

Catherine ROCHARD (UD FO 49)

Dominique RUFFIE (UD FO 78)

Pascal SAMOUTH (UD FO 43)

Franck SERRA (FD Bâtiment)

Sylvie SZEFEROWICZ (UD FO 51)

Alexandre TOTT (UD FO 57)

François TRINQUET (UD FO 92)

Sylvia VEITL (FO Pharmacie)

● **Commission de contrôle des comptes** :

Jean-Yves SABOT (FD Métaux)

Didier COURTOIS (FO Finances)

Vincent VILPASTEUR (UD FO 95)

● **Commission des conflits** :

Laurent AUBERSIN (FO Finances)

François BUCAILLE (UD FO 71)

Emmanuel DUBARRE (FD Chimie)

Alain MOLINA (UD FO 17)

Reza PAINCHAN (UD FO 93)

Anita PASSANANTE (FEC)

Raymond PONTVIANNE (FO Bâtiment)

Olivier REPESSE (UD FO 69)

Hubert RAGUIN (FNEC FP)

Richard ROZE (FGTA)

L'OS a lu

La claque était attendue. Elle résonne encore. Minoritaire dans le pays, Emmanuel Macron n'a pas obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale lors des élections législatives. Dans ces conditions, le président de la République est contraint de relancer ses appels à l'« union nationale » pour mettre en œuvre sa politique anti-ouvrière. Dès le début du mois de juin, dans un entretien accordé à la presse régionale, Emmanuel Macron avait ainsi annoncé la création d'un Conseil national de la refondation – un CNR donc – qui serait composé de « forces politiques, économiques, sociales, associatives, d'élus du territoire et de citoyens tirés au sort », dans le but affiché de « rassembler la Nation autour de priorités » définies par lui-même.

Pour nombre de militants politiques et syndicaux, le sigle CNR évoque le Conseil national de la Résistance, voulu par De Gaulle, réuni pour la première fois dans la clandestinité à Paris le 27 mai 1943. On attribue généralement les grandes conquêtes de l'après-guerre, « les acquis de 45 », aux travaux de ce Conseil. Si le CNR adopta effectivement une charte de revendications devant être réalisées à la Libération, ce sont les puissants mouvements de la classe ouvrière de 1944-1945 qui ont eu une part prépondérante dans ces immenses conquêtes sociales. On peut citer bien sûr la Sécurité sociale, qui est notamment l'œuvre du militant syndicaliste Georges Buisson, proche des « amis de Force Ouvrière » (les vrais) à l'origine de la création de la CGT-FO, le statut général des fonctionnaires, les nationalisations comme celles des industries électrique et gazière et la création d'EDF-GDF, un peu plus tard, la mise en place de nombreuses conventions collectives et la liberté de négociations... Malgré les attaques permanentes, les coups subis, « les acquis de 45 » constituent encore aujourd'hui pour les travailleurs, actifs et retraités, les chômeurs et la jeunesse, une digue contre les appétits voraces des représentants du capital financier. Dès l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la Sécurité sociale, ordonnance qui constitue le véritable acte de naissance du régime général, les attaques n'ont en effet pas cessé. Le patronat de l'époque exprima sa colère et son indignation, dénonçant « le caractère totalitaire du projet absolument contraire aux idées de liberté que la Libération a restaurées en France » (une Libération à laquelle pourtant une majorité de ce patronat, vauté dans la collaboration avec les nazis et leurs complices, n'a que très peu participé...).

En 2007, Denis Kessler, alors vice-président du patronat français, publie une chronique dans le magazine Challenges. Le titre est particulièrement éloquent sur les objectifs du patronat : « Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde ». Il écrit : « Le modèle français est le pur produit du Conseil national de la Résistance (...) Il est grand temps de le réformer. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! ».

Peut-on formuler de manière plus précise la vieille revendication patronale d'en finir avec « les acquis de 45 » qui, avec ceux de 1936 (congés payés, journée de 8 heures...) constituent encore aujourd'hui le socle des droits de la classe ouvrière ?

En créant un Conseil national de la refondation, Macron, renonçant soudainement à servir les intérêts du capital financier, aurait-il l'intention

« Quand la souffrance rapporte gros » ⁽¹⁾



C'est un nouveau pavé dans la mare... Publié à l'occasion du Forum économique mondial réunissant la « crème » des dirigeants économiques et politiques à Davos, le dernier rapport d'Oxfam met en lumière un creusement inédit des écarts de revenus sur la planète. « Les milliardaires arrivent à Davos pour célébrer la hausse extraordinaire de leur fortune. La pandémie, et maintenant la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ont tout bonnement été une aubaine pour eux », commente Gabriela Bucher, la directrice générale d'Oxfam International. L'étude révèle ainsi que depuis deux

ans, la planète compte un nouveau milliardaire toutes les 30 heures. Un chiffre d'autant plus impressionnant qu'au même rythme, toutes les 33 heures, un million de personnes pourraient tomber dans l'extrême pauvreté. Par ailleurs, l'ONG nous apprend que la richesse totale des milliardaires équivaut désormais à 13,9 % du PIB mondial, un pourcentage qui a triplé depuis 2000 (où il était de 4,4%). Pour autant, comme le souligne Gabriela Bucher, il ne faudrait pas croire que la fortune de ces nababs a augmenté « parce qu'ils sont plus intelligents ou travaillent plus dur. [...] Cela fait des dizaines d'années

que les plus riches manipulent le système en toute impunité et ils en récoltent maintenant les bénéfices. Ils se sont emparés d'une part révoltante des richesses mondiales par le biais de privatisations et de monopoles, en saccageant les régulations et les droits des travailleurs et des travailleuses et en dissimulant leur argent dans des paradis fiscaux, le tout avec la complicité des gouvernements ». Ces derniers ont d'ailleurs vu dans le conflit en Ukraine un prétexte commode pour justifier des augmentations de prix d'une ampleur inédite depuis des décennies. Pourtant, alors que les salaires stagnent et que les travailleurs sont pris à la gorge, dans le même temps, les grands groupes engrangent des profits record. C'est le cas de cinq des plus grandes entreprises de l'énergie (BP, Shell, TotalEnergies, Exxon et Chevron) qui cumulent à elles seules 2 600 dollars de profit par seconde. Autre exemple, dans le secteur agroalimentaire, Cargill – qui contrôle 70 % du marché agricole mondial – a enregistré les bénéfices les plus importants de son histoire l'année dernière (avec un revenu net de 5 milliards de dollars), record qui, selon toute vraisemblance, sera battu en 2022... Ça en fait des « chèques alimentaires » !

⁽¹⁾ D'après le titre du dernier rapport d'Oxfam paru le 23 mai 2022.

Obtenir son admission sur Parcoursup, c'est du gâteau !



C'est un bien mauvais tour que Lucière Casteigbou, élève de terminale au lycée Saint-John Perse à Pau, a joué à Parcoursup, la fameuse plateforme qui, cette année encore, suscite l'angoisse de centaines de milliers de jeunes, obligés de passer sous ses fourches caudines pour espérer poursuivre des études supérieures.

Ainsi, dans une vidéo publiée le 7 avril dernier sur le réseau social TikTok et qui a créé le buzz avec 2,2 millions de vues, la jeune fille explique qu'après avoir sélectionné, par mégarde, un établissement pour lequel elle ne comptait pas postuler, elle a eu l'idée de déposer deux candidatures: une à la fac de Bordeaux et l'autre à celle de Bayonne. Un petit détail toutefois, seulement l'une des deux était une

véritable lettre de motivation, l'autre n'étant simplement qu'une recette de cuisine d'un gâteau : le russe à la crème pralinée, une spécialité béarnaise.

Ne manquant pas d'humour, la Paloise est même allée jusqu'à soigner l'accroche de sa lettre de motivation en paraphrasant Coluche : « La cuisine anglaise : si c'est froid, c'est de la soupe, si c'est chaud, c'est de la bière ».

Lucière poursuit ensuite : « La cuisine française étant plus raffinée, je souhaite vous faire part d'une recette traditionnelle française : le russe ».

Et là, surprise, dans une seconde vidéo mise en ligne le 3 juin, elle raconte qu'après une courte période sur liste d'attente, son vœu accompagné de sa fameuse lettre de motivation piégée

a finalement été accepté sans le moindre problème !

« Je voulais voir si j'allais être acceptée et si on regardait vraiment nos lettres de motivation. Du coup, ce n'est pas le cas, vu que j'ai été acceptée avec une lettre absolument nulle », a expliqué la jeune femme sur BFM TV. « Ça montre bien qu'on ne lit pas les lettres. On passe un temps fou pour faire des choses qui ne servent à rien. »

Une histoire kafkaïenne qui en dit long sur le rôle de la machine infernale imaginée par le gouvernement Macron et qui, à coups d'algorithmes opaques et de critères obscurs, entend trier les jeunes et leur interdire le droit d'étudier.

« Je ne pense pas que ce soit la faute des facultés », tient d'ailleurs à préciser la lycéenne de 18 ans. « C'est la faute de Parcoursup parce que les facs ne peuvent pas gérer autant de demandes [...]. C'est le système Parcoursup qui a un problème ».

Fort heureusement pour Lucière, grâce à l'obtention de ce double choix, celle-ci a finalement pu choisir la fac de Bayonne afin de débiter ses études supérieures et ainsi poursuivre son rêve de devenir avocate.

Pour rappel, ce ne sont pas moins de 131 000 bacheliers qui se sont retrouvés sans affectation à la rentrée 2021. Et cette année, combien d'autres ?

L'OS a lu

d'ouvrir une nouvelle période de conquêtes sociales, aussi historiques que celles de l'après-guerre ? Justifiant sa reprise du sigle CNR, il a déclaré : « Nous vivons un temps comparable, nous sommes dans une ère historique qui impose de changer complètement de modèle et puis la guerre est là ».

La référence à la guerre pour justifier un changement de modèle fait froid dans le dos. Elle s'inscrit dans la logique des déclarations de Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF qui, le 20 mai sur France-Inter, a dévoilé les vraies raisons de la « nécessaire réforme des retraites ». Pour le patron du Medef, « comme on a besoin d'investir dans la défense, il nous faut des recettes de cotisations ». Pour Geoffroy Roux de Bézieux, et pour Emmanuel Macron, les cotisations retraites peuvent donc parfaitement financer autre chose que les retraites.

Et pourquoi pas la guerre ? Travailler jusqu'à 65 ans pour alimenter les profits de l'industrie d'armement, quelle belle refondation !

On l'aura compris, la cynique référence à un CNR ne fait que traduire la poursuite par Macron de la vieille revendication patronale, en finir avec tout obstacle à l'exploitation capitaliste, le modèle que selon eux il faut changer pour y parvenir, c'est bien encore et toujours celui des acquis des travailleurs !

Au demeurant, la méthode de Macron, dite du « constat partagé » entre les « forces vives de la Nation », n'est pas très nouvelle. Elle porte un nom : le corporatisme, c'est-à-dire la négation des intérêts antagoniques des patrons et des travailleurs. Elle consiste à tenter de transformer les organisations syndicales en rouages de la mise en place des plans gouvernementaux préalablement décidés. Dans ce domaine du « dialogue social », on se souvient du fiasco des conférences sociales de Hollande, dont la philosophie se résumait à convoquer les organisations syndicales pour leur dire : « on va vous expliquer comment vous allez mettre en œuvre ce qu'on a décidé ».

Parions que le CNR à la Macron connaîtra le même sort que les conférences sociales de Hollande. A l'issue du congrès confédéral de la CGT-FO, le nouveau secrétaire général, Frédéric Souillot, loin de se situer dans le « constat partagé »⁽¹⁾, a rappelé que le combat contre la réforme des retraites du gouvernement Macron sera la « mère des batailles », qualifiant lucidement le Conseil national de la refondation de « machin... qui fera pssshht »⁽¹⁾. Force est de constater que la première réunion prévue le 22 juin a été annulée. Sine die? ■

⁽¹⁾ À l'opposé de nos positions d'indépendance, on sait que la CFDT est adepte du « constat partagé ». Elle revendique ainsi un système de retraite par points, à l'instar du président Macron qui avait échoué à en faire la « mère des réformes ». Dans le même temps, le Journal Les Échos du 16 juin dernier nous apprend qu'à l'occasion du 50ème congrès de leur organisation, les délégués CFDT ont supprimé, contre l'avis de leur secrétaire général, toute référence à la possibilité d'une progression de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein en cas de hausse de l'espérance de vie. Cette position, qui était officiellement celle de la CFDT depuis 2010, avait notamment permis à Laurent Berger de soutenir la contre-réforme Hollande/Touraine (43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein). Un coup dur pour Macron.